



Le-a bénéficiaire a besoin de faire entretenir ou réparer sa voiture. Il en parle à son référent .

Référent-e social-e inclusion / emploi ou conseiller-ère mobilité

Le-a référent-e se rends sur la plateforme APREVALOC afin d'effectuer la demande de réparations:
<https://atao.aprevaloc.fr/>
 Celle-ci est accompagnée de la copie de la carte grise.



ATAO propose une date au bénéficiaire pour amener son véhicule pour un diagnostic, un entretien ou un contrôle technique. L'atelier émet un devis de réparation.

ATAO ne peut effectuer les réparations (hors compétences ou tarif trop élevé). Une autre solution doit être étudiée par le-a référent-e et la personne concernée.

ATAO envoie le devis aux référents-tes et bénéficiaire.

Référent-e social-e inclusion / emploi ou conseiller-ère mobilité

En cas de besoin d'une aide financière, le-a référent-e instruit la demande du bénéficiaire si le-a personne est allocataire du RSA.



Commission locale d'insertion (CLI) en Loire-Atlantique

Le CLI notifie son accord pour les réparations et le montant pris en charge par le Département de Loire-Atlantique.

Le CLI notifie son désaccord pour les réparations.



ATAO Propose une date au bénéficiaire pour effectuer les réparations.



Soit le-a bénéficiaire seul-e finance ses réparations, soit ATAO clôture sa demande.

Le-a bénéficiaire règle à ATAO le montant à sa charge le cas échéant, ATAO restitue la voiture au-a la bénéficiaire.



Accès : 7, rue du Lamineur – 44086 Saint-Herblain.
 Tram Ligne 1 arrêt « François Mitterrand » puis 10 minutes à pieds.
 Bus n°50 arrêt « La Solvardière » puis 8 minutes à pieds.

Horaires du pole Mobilité		
LUNDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H00
MARDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H45
MERCREDI	8H00 – 12H15	13H30 – 15H30
JEUDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H45
VENDREDI	8H00 – 12H00	



Le·a bénéficiaire valide, avec son·sa référent·e social·e Inclusion / emploi ou conseiller·ère mobilité, son besoin d'acheter une voiture.



Le·a référent·e fait une demande de devis 'type' auprès de l'atelier Auto d'ATAO (le prix moyen des véhicules vendus par ATAO est de 3000 €).

Il·elle s'assure auprès du·de la bénéficiaire qu'il·elle pourra financer, si nécessaire, la part non prise en charge par l'aide du département de Loire-Atlantique.

Il·elle le sensibilise au coût de l'entretien d'un véhicule.



Avec le devis d'ATAO, le référent soumet le dossier à la Commission Locale d'Insertion pour statuer sur la demande d'aide et l'accepter totalement/partiellement ou la refuser.

La CLI notifie son accord au·à la référent·e et au bénéficiaire pour l'aide à l'achat d'une voiture et le montant pris en charge par le·la bénéficiaire.

La CLI notifie son désaccord au·à la référent·e pour l'aide à l'achat d'une voiture. Le·la bénéficiaire doit chercher une autre solution de financement (exemple: un micro-crédit).



ATAO inscrit le·a bénéficiaire sur une liste d'achat pour une voiture. ATAO prévient par mail (sous forme d'annonce) les bénéficiaires de la liste dès qu'une voiture est disponible.



Le·a bénéficiaire se positionne par mail. ATAO prend en compte la date de l'accord de l'aide (priorité à l'ancienneté) si plusieurs bénéficiaires se positionnent sur une voiture.



Le·a bénéficiaire verse le complément, non pris en charge par la Commission Locale d'Insertion, le cas échéant à ATAO pour repartir avec sa voiture.

Nos voitures sont issues de dons :
Ils sont remis en état, nettoyés et passés au contrôle technique par des personnes en chantier d'insertion encadrées par des professionnels de l'automobile.
Ils sont mis en vente à partir de 2500 € (prix moyen de 3000 €), carte grise et garantie minimum légale de 3 mois (moteur - boîte de vitesses - pont - sécurité) comprises.

Les pièces à fournir :

- Carte d'identité,
- Permis de conduire,
- Justificatif de domicile de moins 3 mois,
- Attestation d'assurance du véhicule pour le jour de la vente.

Accès : 7, rue du Lamineur – 44086 Saint-Herblain.
Tram Ligne 1 arrêt « François Mitterrand » puis 10 minutes à pieds.
Bus n°50 arrêt « La Solvardière » puis 8 minutes à pieds.

Horaires du pôle Mobilité

	8H00 – 12H15	13H30 – 16H00
LUNDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H00
MARDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H45
MERCREDI	8H00 – 12H15	13H30 – 15H30
JEUDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H45
VENDREDI	8H00 – 12H00	



Le·a bénéficiaire valide,
avec son·sa référent·e
social·e Inclusion / emploi
ou conseiller·ère mobilité,
son besoin de louer
une voiture.



Le·a référent·e se rends sur la plateforme
APREVALOC afin d'effectuer la demande
de location:

<https://atao.aprevaloc.fr/>

ATAO lui indique par mail ou par
téléphone si un véhicule est disponible.



ATAO prend contact avec le·a
bénéficiaire pour établir un
contrat de location.

ATAO fixe un rendez-vous .



Le·a bénéficiaire repart avec la voiture pour
une durée d'un mois renouvelable et règle
la somme due à la fin du contrat .



Le tarif de location est de 22€* par jour
(5 jours par semaine - le véhicule ne peut être utilisé le week-end, sauf autorisation spécifique),
ramené à 8€ grâce à la prise en charge du Conseil départemental.

Il inclut le kilométrage domicile-travail/formation + 10%.
Le km supplémentaire sera facturé 0,50€.
Location maximum de 3 mois , renouvelable uniquement sur demande du/de la référent.e.

* Assurance comprise

Les documents à fournir :

- La copie du permis de conduire & pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Chèque de caution de 500€ (non encaissé).

Accès : 7, rue du Lamineur – 44086 Saint-Herblain.
Tram Ligne 1 arrêt « François Mitterrand » puis 10 minutes à pieds.
Bus n°50 arrêt « La Solvardière » puis 8 minutes à pieds.

Horaires du pole Mobilité

	8H00 – 12H15	13H30 – 16H00
LUNDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H00
MARDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H45
MERCREDI	8H00 – 12H15	13H30 – 15H30
JEUDI	8H00 – 12H15	13H30 – 16H45
VENDREDI	8H00 – 12H00	